

BUDGET ANNEXE « MARCHE D'INTERET NATIONAL »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2026

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget annexe « marché d'intérêt national »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « marché d'intérêt national »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « marché d'intérêt national »	4
2.2 La dette du budget annexe « marché d'intérêt national »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « marché d'intérêt national »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « marché d'intérêt national »	7
4.1 Les recettes d'exploitation de la décision modificative n°1	7
4.2 Les dépenses d'exploitation de la décision modificative n°1	8
5. La section d'investissement du budget annexe « marché d'intérêt national »	9
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	9
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	10

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

La décision modificative a pour vocation, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, afin d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice, suite à l'arrêté n°2026-10 portant règlement d'office du budget primitif 2026 du budget principal et des treize budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ - 652,77 k€ en section d'exploitation.
- ✓ - 295,46 k€ en section d'investissement.

En k€	BP 2026	Proposition DM 2026	Total après DM 2026
Section d'exploitation	3 576,15	-635,97	2 940,18
Section d'investissement	2 321,05	-295,46	2 025,59

Le marché d'intérêt national est un service public industriel et commercial (SPIC) et regroupe les sites des Arnavaux et de Saumaty situés sur le périmètre de la ville de Marseille.

Le site des Arnavaux (22 hectares) est un marché de production et de distribution dédié aux fruits et légumes, fleurs et produits carnés.

Le site de Saumaty est dédié au marché des produits de la mer, situé dans l'emprise du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). Il comprend un port de pêche (d'environ 8 hectares, dont 4 hectares de terre-plein et 4 hectares de bassin) et des équipements connexes rattachés au marché d'intérêt national. Il accueille aujourd'hui pour l'essentiel des entreprises de mareyages, des patrons pêcheur.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En k€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM	
				en k€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	7 550,66	3 558,04	2 920,88	-0,64	-18%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	7 390,27	3 438,13	2 802,16	-0,64	-18%
Epargne de gestion courante (EBG)	160,39	119,91	118,72	0,00	-1%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	2,12%	3,37%	4,06%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	1,81	18,11	19,30	0,00	7%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	22,05	0,00	0,00	0,00	0%
Résultat exceptionnel large	-20,24	18,11	19,30	0,00	7%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	140,15	138,02	138,02	0,00	0%
Taux d'épargne de gestion	1,86%	3,86%	4,69%		
<i>Recettes réelles</i>	7 552,47	3 576,15	2 940,18	-0,64	-18%
<i>Dépenses réelles</i>	7 412,32	3 438,13	2 802,16	-0,64	-18%
Epargne brute (EBE)	140,15	138,02	138,02	0,00	0%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	1,86%	3,86%	4,69%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Epargne nette (ENE)	140,15	138,02	138,02	0,00	0%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	1,86%	3,86%	4,69%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)					-
Capacité dynamique de désendettement	0,00	0,00	0,00		

L'épargne de gestion courante (EBG) diminue de -1% par rapport au budget primitif 2026. La diminution des dépenses de gestion courante est identique à la diminution des recettes de gestion courante.

L'épargne de gestion (EBG+ résultat exceptionnel) est constante par rapport au vote du budget primitif (138,02 k€). Le budget annexe bénéficie d'une participation d'équilibre versée par le budget principal, pour un montant de 2 603,96 k€, représentant l'essentiel des recettes de gestion.

Le taux d'épargne brute est en augmentation par rapport au total voté en 2025 (+ 1,05%). En effet, les dépenses réelles diminuent plus que les recettes réelles (-1%).

L'épargne nette est constante. Elle est identique à l'épargne brute puisque ce budget ne comporte pas d'emprunt.

L'équilibre financier du budget annexe étant assuré par la participation du budget principal, le tableau des épargnes revêt une pertinence limitée sur la situation financière propre à l'activité. La participation d'équilibre versée par le budget principal représente 89,07% des recettes réelles ce qui révèle, pour un service public industriel et commercial, une situation financière dégradée.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « marché d'intérêt national »

	Stock de dette au 31/12/2025 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2026 (b)	Emprunt prévisionnel budget 2026 avant DM	Emprunt prévisionnel budget 2026 après DM (c)	Variation DM de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2026 (a)-(b)+(c)
Volume	0	0	1 479 K€	1 184 K€	-295 K€	1 184 K€

Il n'y a pas de dette sur le budget annexe « marché d'intérêt national ».

L'équilibre de la section d'investissement nécessite, pour 2026, l'inscription d'un besoin d'emprunt de 1 184 k€. Les modalités de remboursement de cet emprunt interviendront à compter de l'exercice 2027.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « marché d'intérêt national » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Variation volume de l'autorisation de programme 2026	Montant réalisé au 31/12/2025 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements avant DM 2026	Variation des crédits de paiements DM 2026	Montant annuel des crédits de paiements total après DM 2026	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2026
Alimentation	Alimentation Projet mandature 2020-2026	1 000,00 K€	1 000,00 K€	570,85 K€	342,17 K€	-99,42 K€	242,76 K€	81,36%
	Alimentation Gestion mandature 2020-2026	9 000,00 K€		624,80 K€	1 002,07 K€	-196,05 K€	806,03 K€	15,90%
TOTAL		10 000,00 K€	1 000,00 K€	1 195,66 K€	1 344,25 K€	-295,46 K€	1 048,78 K€	22,44%

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 10 000,00 k€.

Le taux de réalisation prévisionnel au 31/12/2026 est estimé à 22%.

L'autorisation de programme « Alimentation Projet mandature 2020-2026 » a pour vocation la réalisation de travaux structurants sur le périmètre du MIN.

Le montant de cette autorisation de programme est revalorisé de +1 000 k€ afin de prendre en compte les projets de restructuration à venir du site.

Pour 2026, les crédits de paiements prévus au budget primitif 2026 étaient de 342,17 k€, permettant la réalisation d'études programmistes sur le devenir du site, de diagnostics des sols, de l'amiante et des impacts environnementaux. Les études relatives aux besoins en travaux sur le site de Saumaty en prévision de l'accueil de nouvelles activités en lien avec la filière pêche étant reportées, les crédits de paiements 2026 post DM sont ramenés à 242,76 k€.

L'autorisation de programme « Alimentation Gestion mandature 2020-2026 » a pour vocation la réalisation des travaux de gestion courante des sites des Arnavaux et de Saumaty.

Pour 2026, les crédits de paiement prévus au budget primitif étaient de 1 002,07 k€, permettant de réaliser des travaux d'urgence de mise en sécurité, de rénovation de bâtiments et d'assistance à l'évolution de la délégation de service public avec la Société Publique Locale MIN Marché Marseille Méditerranée.

Sur le site des Arnavaux, la rénovation de 3 bâtiments en vue d'accueillir de nouvelles entreprises désireuses de s'implanter sur le MIN débutera finalement au 1^{er} semestre 2027, conduisant ainsi à diminuer les crédits initialement prévus (-96,05 k€).

Sur le site de Saumaty le décalage de la programmation des travaux sécuritaires implique un réajustement des crédits (-100 k€) sur l'exercice en cours.

Globalement les crédits de paiement 2026 post DM pour cette opération s'élèvent à 806,03 k€.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En k€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	7 552,47	3 576,15	-635,97	2 940,18	-17,78%
Recettes de gestion courante	7 550,66	3 558,04	-637,15	2 920,88	-17,91%
74 - Dotations et participations	6 782,45	3 257,91	-653,95	2 603,96	-20,07%
75 - Autres produits de gestion courante	768,21	300,12	16,80	316,92	5,60%
Autres recettes d'exploitation	1,81	18,11	1,18	19,30	6,53%
77 - Produits exceptionnels	1,81			0,00	
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)		18,11	1,18	19,30	6,53%
Total recettes d'exploitation	7 552,47	3 576,15	-635,97	2 940,18	-17,78%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"					
Total recettes d'exploitation cumulées	7 552,47	3 576,15	-635,97	2 940,18	-17,78%

Pour 2026, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 2 940,18 k€, en baisse de -17,78% par rapport au budget primitif 2026.

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent 89,07% des recettes réelles. Il s'agit exclusivement de la participation d'équilibre versée par le budget principal.

La participation d'équilibre affiche une diminution de -20,07% par rapport aux prévisions du budget primitif 2026.

Sur l'année 2025 des crédits nécessaires au paiement exceptionnel du protocole transactionnel relatif à l'indemnisation de la SOMIMAR, faisant suite à la résiliation pour motif d'intérêt général de la délégation de service public dont elle était titulaire pour la gestion du MIN (4 284,68 k€) étaient prévus. Si l'on retraits ces derniers, la participation d'équilibre 2026 après la DM est en augmentation de 4,25% comparée à 2025.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent le versement de la redevance de la SPL. Le montant de la part fixe pour l'exercice 2026 est de 300 K€. Ce poste affiche une diminution de -58% comparé à 2025, année au cours de laquelle il a été procédé à une régularisation de redevance au titre de 2024. Il est précisé, par ailleurs, que l'avenant 1 au contrat de délégation de service public, conclu avec la SPL MIN, a adopté une évolution de la part fixe de la redevance à hauteur de 300 k€ contre 350 k€ auparavant (-14%).

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En k€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	7 412,32	3 438,13	-635,97	2 802,16	-18,50%
Dépenses de gestion courante	7 390,27	3 438,13	-635,97	2 802,16	-18,50%
011 - Charges à caractère général	2 819,16	2 674,67	64,03	2 738,70	2,39%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	61,11	60,35		60,35	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	4 510,00	703,11	-700,00	3,11	-99,56%
Autres dépenses d'exploitation	22,05	0,00	0,00	0,00	
67 - Charges exceptionnelles	11,00			0,00	
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	11,05			0,00	
Dépenses d'ordre	140,15	138,02	0,00	138,02	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140,15	138,02		138,02	0,00%
Total dépenses d'exploitation hors virement	7 552,47	3 576,15	-635,97	2 940,18	-17,78%
023 - Virement à la section d'investissement					
Total dépenses d'exploitation	7 552,47	3 576,15	-635,97	2 940,18	-17,78%

Pour la décision modificative, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 2 802,16 k€.

Les charges à caractère général affichent une légère augmentation de +2,39% par rapport au BP26 voté.

Il s'agit notamment d'une réévaluation des besoins en sous-traitance concernant une mission d'accompagnement confiée au cabinet Semaphore (audit et diagnostic) dont l'un des objectifs est l'optimisation dynamique des recettes. En effet, il est rappelé que ce budget annexe, relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC), devrait s'équilibrer sans participation du budget principal. Aussi, une trajectoire d'équilibre conduisant à ce dernier, devra être mise en place.

Le chapitre 65 représentant les autres charges de gestion courante présente une baisse de -99,56% par rapport au budget primitif 2026.

Les crédits (700 k€) initialement prévus pour le règlement d'indemnités transactionnelles dans le cadre du rachat anticipé des autorisations d'occupation temporaires du domaine public auprès de deux entreprises résidant sur le périmètre du MIN (délibération AGRI-001-16680/24/CM du 10 octobre 2024, approuvant le principe de la maîtrise foncière du MIN) sont annulés, dans l'attente du résultat de la médiation en cours.

La forte diminution de ce chapitre, comparé à l'année précédente, s'explique, comme pour le chapitre 74 précédemment explicité, par le paiement en 2025 des indemnités relatives au protocole transactionnel avec la SOMIMAR pour rupture anticipée de la délégation de service public dont elle était titulaire pour la gestion du MIN (4 284,68 k€).

Après retraitement de cet élément, sur l'année, le chapitre 65 est en baisse, passant de 225,32 k€ (total voté 2025) à 3,11 k€ (budget 2026 post DM).

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En k€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	1 685,75	1 800,00	-295,46	1 504,54	-16,4%
Dépenses d'équipement	1 230,00	1 344,25	-295,46	1 048,78	-22,0%
20 - Immobilisations incorporelles (y compris opérations)	130,33	313,40	-99,42	213,98	-31,7%
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	524,31	1 030,85	-196,05	834,80	-19,0%
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	575,36		0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement	1 230,00	1 344,25	-295,46	1 048,78	-22,0%
Dépenses financières	455,75	455,75	0,00	455,75	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	455,75	455,75		455,75	0,0%
Dépenses d'ordre	4,89	521,05	0,00	521,05	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	4,89	521,05		521,05	0,0%
Total dépenses d'investissement	1 690,64	2 321,05	-295,46	2 025,59	-12,7%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"					
Total dépenses d'investissement cumulées	1 690,64	2 321,05	-295,46	2 025,59	-12,7%

Pour 2026, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 1 504,54 k€, en diminution de -16,40% par rapport au montant voté au budget primitif 2026.

Les dépenses d'équipement diminuent de -22%.

Au budget primitif 2026 la programmation concernait les postes suivants :

- ✓ Opération de gestion « Aménagements MIN transition restructuration » prévoyait :
 - 484,85 k€ pour des travaux d'urgence de mise en sécurité sur le site des Arnavaux, relevés dans le cadre de l'audit réalisé par la société Egis en décembre 2023 ;
A la décision modificative, la programmation des travaux est réévaluée (-100k€).
 - 600 k€ pour la rénovation de trois bâtiments sur le site des Arnavaux (mandat à la SPL MIN) ;
A la décision modificative, la programmation ayant été affinée, une diminution de -96,05 k€ est proposée.
 - 310 k€ pour la mission Egis consistant en la mise en place de schémas de sécurité incendie, sécurité des entrées et de la circulation, mais aussi une assistance pour le suivi du plan pluriannuel d'investissement.
- ✓ Opération de projet « Aménagements MIN transition restructuration » prévoyait des études programmistes sur les deux sites. En particulier, le diagnostic sur la pollution des sols, l'amiante et l'étude sur l'impact environnemental, ainsi qu'une mission d'assistance sur l'évolution de la DSP avec la SPL MIN. Ces besoins étaient évalués à 342,17 k€.
Les études relatives aux besoins en travaux sur le site de SAUMATY en prévision de l'accueil de nouvelles activités en lien avec la filière pêche sont reportées, une diminution de -99,42 k€ est proposée.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En k€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	874,95	1 479,31	-295,46	1 183,85	-20,0%
Recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes financières	874,95	1 479,31	-295,46	1 183,85	-20,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	874,95	1 479,31	-295,46	1 183,85	-20,0%
Recettes d'ordre	145,04	659,07	0,00	659,07	0,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140,15	138,02		138,02	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	4,89	521,05		521,05	0,0%
Total recettes d'investissement hors virement	1 019,99	2 138,38	-295,46	1 842,92	-13,8%
021 - Virement de la section de fonctionnement					
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	670,66	182,67		182,67	0,00
Total recettes d'investissement	1 690,64	2 321,05	-295,46	2 025,59	-12,7%

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 1 183,85 k€, en diminution de -20% par rapport au montant du budget primitif 2026.

Les dépenses d'équipement s'équilibrent en totalité par l'inscription d'un emprunt à contracter en 2026.

Un travail sur la recherche de subventions est conduit par la direction opérationnelle.